

Compte-rendu du 26 Avril 2011
--

Étaient présents : M.HUBERT Jean-Paul, MM. Alain FURON, Raymond ESNAULT, Valérie GROUHEL, adjoints, MM. JUGE Didier, DESCHOOLMEESTER Denis, MARAIS Jean-Claude, CABALLERO Christelle, BEUVIER Pascal, MOISE Tania, TORCHE Thierry, FROMONT Nathalie, BERNIER Yves, MATTE Gérard, Conseillers Municipaux.
Absente excusée : JULIEN Laure.

Il n'a pas été fait d'observations sur le précédent compte-rendu.

Taux des impôts locaux – vote –

Sur proposition des membres de la commission des finances, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de 2.5%, ce qui porte à

- taux Taxe Habitation	21.88%
- taux Foncier Bâti	23.67%
- taux Foncier Non Bâti	36.94%
- Contribution Foncière des Entreprises	24.22%

Voirie

Suite aux différentes consultations engagées conformément au code des marchés publics, sur proposition des membres de la commission communale de la voirie, le Conseil Municipal accepte les devis des entreprises suivantes :

- **débroussaillage**

M. MATTE a quitté la salle pour ce sujet, étant concerné par cette affaire.

L'entreprise MATTE pour un montant de 6.338.80 € TTC pour 3 passages en mai, juillet et novembre.

- **entretien des voies communales**

L'entreprise EIFFAGE pour un montant de 7.338.66 TTC.

- **travaux de voirie route des Pilavinières (VC 101)**

Sur proposition des membres de la commission communale et au vu du rapport de consultation, le Conseil Municipal décide qu'une négociation soit engagée entre l'entreprise SACER dont le montant du marché est de 15.043 € HT et l'entreprise EIFFAGE dont le montant proposé est de 15.569.40 € HT. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour retenir l'entreprise la mieux disante.

Ecole – photocopieur

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'acquisition d'un photocopieur neuf pour l'école pour l'année en cours et prend acte de l'augmentation du coût du contrat de maintenance qui passe à 9.91 € HT par tranche de 1000 copies.

Jurys d'assises 2012

Conformément aux instructions en vigueur, notamment la loi n° 78.788 du 28 juillet 1978 modifiée, et suivant l'arrêté préfectoral n° 2011088-0024 du 29 mars 2011, relatif à la procédure d'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2012, le Conseil Municipal procède au tirage suivant :

- Mme VOIRIN épouse OZAN Claudine
- Mme RAGOT épouse JOFFRE Claudine
- M. FROGER Jacques

Villes et villages fleuris

Le comité départemental du tourisme propose aux communes de participer au concours des villes et villages fleuris. Le jury départemental passera entre mi-juin et mi-septembre dans les communes candidates. Le Conseil Municipal décide de maintenir sa candidature pour cette année.

Feu d'artifice

Sur proposition de la commission communale Communication Culture Social, le Conseil Municipal décide

- de retenir le devis présenté par la société PLEIN CIEL pour le feu d'artifice du 13 juillet 2011 pour un montant de 3.344.48 € HT soit 4.000 TTC incluant la sonorisation
- d'accepter le devis de 120.01€ TTC pour le traitement et recyclage des déchets artificiels
- accepte la prise en charge de 2 repas pour les artificiers
- prend acte de la fourniture de petit matériel

Droit de Prémption Urbain

Sur proposition des membres de la commission communale « Urbanisme Environnement – Cadre de Vie », le Conseil Municipal décide de ne pas user du Droit de Prémption Urbain sur les parcelles cadastrées Section A n°618, 1407, 1583, 1235, 1410, 1408, 1352, et C n° 881 (M. ESNAULT a quitté la salle pour le bien le concernant).

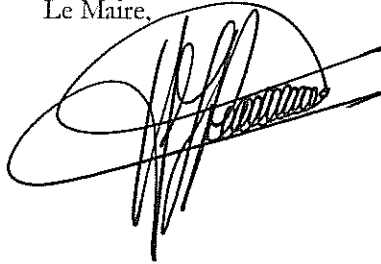
Courrier

La société musicale sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € pour la prise en charge des frais occasionnés suite à une nouvelle organisation de la fête de la musique (frais de gestion d'animateur et sono).

Le Conseil Municipal accepte de verser cette somme à la société musicale et les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement.

Séance levée à 22 heures 50.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'M. Esnault', written over a horizontal line.